

Entreprises : connaître l'apprentissage (contrat, financement, formation)

OBJECTIFS

Maîtriser les conséquences de la réforme sur l'apprentissage.

Être capable de maîtriser la réglementation du contrat d'apprentissage : recrutement, rémunération, rupture.

Connaître la formation de l'apprenti : choisir un établissement, identifier une formation.

Connaître le financement : aides financières, utilisation de la taxe d'apprentissage.

PUBLIC

Toute personne en entreprise ayant besoin de connaître la réglementation de l'apprentissage.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses) documents et cas pratiques utilisés durant la formation.

ANIMATION

Romain Pigeaud, chargé d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Maîtriser la réglementation du contrat d'apprentissage

- Connaître le recrutement de l'apprenti
- Connaître la rémunération de l'apprenti
- Connaître l'accompagnement de l'apprenti par le maître d'apprentissage
- Connaître la rupture du contrat d'apprentissage

Maîtriser la formation de l'apprenti

- Savoir quels diplômes choisir
- Connaître les différents établissements de formation en apprentissage
- Connaître le rôle de l'entreprise dans la formation de l'apprenti
- Connaître les relations entre une entreprise et l'établissement de formation en apprentissage
- Connaître les spécificités des travaux dangereux pour l'entreprise

Financer l'apprentissage

- Connaître les aides financières à l'apprentissage
- Connaître les aides financières à la formation du maître d'apprentissage
- Connaître la taxe d'apprentissage, ses possibilités d'affectation

Cas pratiques

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Evaluation de la formation par les stagiaires

Remise d'une attestation de fin de formation

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : **Nouvelle réforme de la formation : que change-t-elle ?**

En fonction de votre activité (entreprise, Opca, organisme de formation...), suivre les autres formations « approfondi » comme : **Informier sur le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, et/ou les formations « expert »** comme : **Respecter les obligations d'un CFA ou d'une UFA.**

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr ; boutique en ligne, les sessions de formation
4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex